

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire d'Yssingeaux (Haute-Loire) qui prend la défense du représentant Reynaud, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire d'Yssingeaux (Haute-Loire) qui prend la défense du représentant Reynaud, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 65;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26210_t1_0065_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

9

Ceux du district de Saint-Chély assurent la Convention nationale que les lois sages qui intéressent les parents des braves défenseurs de la patrie, ont eu leur exécution dans l'étendue de leur ressort, et ils demandent comment il doit être pourvu au remplacement de deux membres qui manquent à leur administration. Insertion au bulletin et renvoi au Comité de salut public (1).

10

La Société populaire d'Yssingaux, département de la Haute-Loire, indignée des incultures dirigées contre le représentant du peuple, Reynaud qu'elle regarde comme un zélé défenseur des droits du peuple, dépose sa sollicitude dans le sein de la Convention nationale (2).

Elle exprime ses sentiments de haine et d'indignation contre ses détracteurs, et pour sa justification, donne le tableau de sa carrière révolutionnaire (3).

Insertion au bulletin et renvoi au Comité de salut public.

11

Le conseil général de la commune de Cambrai fait l'envoi d'un procès-verbal qui constate que Jean-Baptiste Bonzan (4), hussard du 6^e régiment, a déposé dans son sein un guidon qu'il a pris sur les vils esclaves des despotes, en faisant mordre la poussière à celui qui le portait, et en se défendant contre deux autres.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Cambrai, 11 flor. II] (6).

« Citoyen président,

Persuadés qu'on ne peut mieux stimuler le courage de nos guerriers, des défenseurs de la patrie qu'en donnant à leurs belles actions une publicité honorable qui est pour eux la plus douce récompense, nous nous empressons de faire passer à la Convention par ton entremise, l'extrait du procès-verbal de notre séance du 7 floréal où se trouve consigné le trait de valeur qu'immortalise le brave Jean-Baptiste Bonzan, hussard du 6^e régiment.

(1) P.-V., XXXVII, 4. Bⁱⁿ, 17 flor. (2^e suppl^t), Lozère.

(2) P.-V., XXXVII, 4. J. Lois, n° 585; J. Matin, n° 684.

(3) Bⁱⁿ, 16 flor.

(4) Et non Douzeau.

(5) P.-V., XXXVII, 4. Bⁱⁿ, 16 flor.; J. Sablier n° 1300; J. Lois, n° 585; J. Matin, n° 684; Audit. nat., n° 591.

(6) C 302, pl. 1096, p. 1, 2.

Chaque jour nous sommes aux prises avec les satellites des despotes, chaque jour ils apprennent ce que valent des républicains, que la Montagne ne discontinue pas de lancer ses foudres sur les ennemis de l'intérieur, nous nous chargeons de pulvériser ceux de l'extérieur, s'ils sont assez téméraires pour attaquer nos remparts. Vive, vive à jamais la Convention qui sera toujours notre point de ralliement. S. et F.»

PANISSET; par ordonnance, FLINAUX.

[Extrait des délibérations, 7 flor. II].

Lecture faite du procès-verbal de la veille, la rédaction mise aux voix a été adoptée sans réclamation.

Un membre annonce que le citoyen Jean-Baptiste Bonzan, hussard du 6^e régiment demande à déposer dans le sein du conseil général, un guidon qu'il a pris sur les vils esclaves des despotes en faisant mordre la poussière à celui qui le portait, que son action est d'autant plus héroïque qu'il fût obligé de défendre sa glorieuse prise contre deux de ces féroces ennemis qui faisaient tous leurs efforts pour la lui arracher; qu'éxténué de fatigues, ils seraient enfin parvenus à leur but si deux hussards du même régiment ne fussent accourus à son secours et ne les eussent contraints à prendre la fuite.

Le conseil ayant entendu ce récit avec le plus vif intérêt, se lève spontanément pour voter l'admission dudit hussard dans son sein; ce militaire si digne de la reconnaissance nationale y entre au milieu des applaudissements mille fois répétés et des cris de vive la République, vive la Montagne, périssent tous les traîtres et les ennemis de notre liberté, et dépose entre les mains du maire le gage certain de sa bravoure, ce guidon portait ces caractères et mots *16th Light dragons* et tous les membres du Conseil ayant fait l'accueil le plus fraternel à ce brave défenseur de la Patrie, arrêtent unanimement sur la proposition d'un d'entre eux de faire passer à la Convention nationale l'extrait du procès-verbal qui a rapport à cet hussard pour qu'elle soit à même de récompenser d'une manière digne d'elle ce trait d'héroïsme.

PANISSET, FLINAUX.

12

Le représentant du peuple Laurent informe la Convention nationale de la bonne conduite et du zèle avec lesquels l'administration du district de Bapaume a fait exécuter toutes les réquisitions qui lui ont été faites, tant pour l'armée du Nord que pour les villes voisines (1).

La commission des subsistances de cette armée avait requis de ce district 28 500 quintaux de paille, de l'avoine et du foin. La commission ayant de plus demandé 4 000 quintaux de grains pour les magasins de Cambrai, ils ont été fournis sur le champ (2). (Applaudi).

(1) P.-V., XXXVII, 4. Bⁱⁿ 16 flor.; J. Sablier, n° 1300.

(2) M.U., XXXIX, 263.